Oisans
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ENSEMBLE INVENTONS L'AVENIR

RISQUES

Prévention des risques majeurs







édition 2026

ÉDITO



Chères Uissannes, chers Uissans,

Vivre en Oisans, c'est avoir le privilège d'habiter un territoire d'exception, façonné par la montagne, ses paysages remarquables et ses richesses naturelles.

Cette beauté s'accompagne toutefois de risques naturels et technologiques qu'il est essentiel de connaître pour mieux s'en protéger.

Les événements survenus ces dernières années, notamment la crue exceptionnelle des Étançons en juin 2024 ou encore plusieurs éboulements ayant affecté nos vallées, nous rappellent que ces phénomènes peuvent survenir rapidement et bouleverser notre quotidien.

C'est tout l'objectif de ce document. Réalisé par la Communauté de communes de l'Oisans en partenariat avec les 19 communes, il vous décrits les principaux risques présents sur notre territoire, les dispositifs de prévention mis en œuvre ainsi que les comportements à adopter avant, pendant et après un événement.

Je vous invite à prendre le temps de le consulter. Quelques minutes de lecture peuvent permettre d'acquérir les bons réflexes, de préparer son Plan Individuel de Mise en Sûreté (PIMS) ou son kit d'urgence, et ainsi de renforcer la sécurité de chacun.

La prévention est une responsabilité partagée. Avec votre appui, celui des services de l'État, des communes ou de l'intercommunalité, en étant informés et préparés, nous contribuons collectivement à mieux préparer le territoire face aux aléas auxquels nous sommes exposés.

Je vous invite à conserver ce document qui pourrait être utile le moment venu.

Guy VERNEY
Président de la Communauté de Communes de l'Oisans

Sommaire

P.4 Les risques majeurs dans l'Oisans

Risques naturels et technologiques

P.5 Les inondations

P.8 Les mouvements de terrain

P.11 Les avalanches

P.14 Les risques glaciaires

P.15 Les séismes

P.18 Le radon

P.21 Les feux de forêts

P.23 Les événements climatiques

P.25 Les risques sanitaires

P.26 Les risques de rupture de barrages

Anticipation

P.28 Le Plan Individuel de Mise en Sûreté (PIMS)/KIT 72h

P.30 Les consignes générales

P.31 La reconnaissance CATastrophe NATurelle

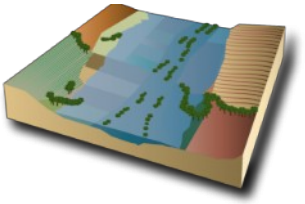
Directeur de la publication : Guy Verney
(Président de la Communauté de communes de l'Oisans)
Crédit photos : ONF-RTM 38 / Communauté de communes de l'Oisans / Oisans Tourisme
Sylvain Dumont / Pixabay
Crédit illustrations : Sylvain Dumont
Inspiration : AFPCNT
Réalisation : CC de l'Oisans (2026)
Site internet : ccoisans.fr
Imprimerie : Courand
Nombre d'exemplaires : 300 exemplaires

LES RISQUES MAJEURS

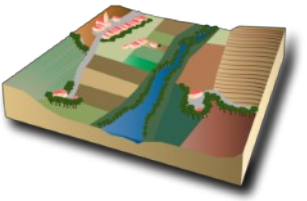
Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un événement potentiellement dangereux ou **aléa** n'est un risque que s'il s'applique à une zone où des **enjeux** humains, économiques, environnementaux ou patrimoniaux sont présents.

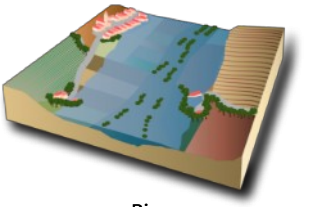
Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Deux critères caractérisent le risque :
■ **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer, que les catastrophes sont peu fréquentes ;
■ **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.



Aléa



Enjeux



Risque

Quels sont les risques majeurs en Oisans ?



Inondations



Mouvements de terrain



Avalanches



Risques glaciaires



Séismes



Radon



Feux de forêts



Événements climatiques



Risques sanitaires



Ruptures de barrages

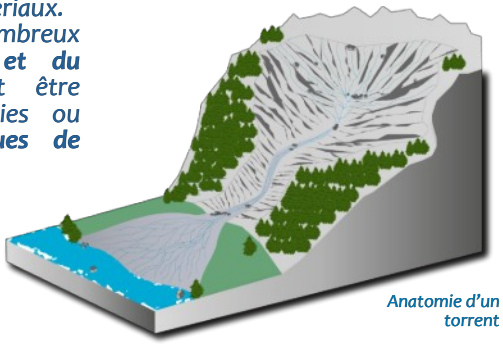
INONDATION

LE RISQUE
SUR LE TERRITOIRE

Les inondations en Oisans sont de différents types. On retrouve des inondations de type ***torrentielles****, c'est à dire liées à une augmentation brutale de la quantité d'eau s'écoulant dans les cours d'eau. Les écoulements deviennent très rapides et favorisent un transport important de matériaux. Elles concernent de nombreux torrents. Du* ***ruissellement et du ravinement*** *peut également être observé lors de fortes pluies ou d'orages ainsi que des* ***crues de rivières****, telles que la Romanche.*



Hameau des Étages endommagé durant la crue du 21 juin 2024 , © RTM 38



Anatomie d'un torrent

MESURES
DE GESTION DU RISQUE

Le SYMBHI (Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère) porte le projet **PAPI (Programme d'Actions de Préventions des Inondations)** sur le bassin versant de la Romanche. Cette démarche intégrée vise à mettre en place des mesures de gestion du risque dans plusieurs domaines (surveillance, alerte et gestion de crise, protection…). Par ailleurs, la structure porte aussi différentes études sur d'autres parties du territoire (Vénéon et ses affluents). L'ONF (service Restauration des Terrains de Montagne) a également élaboré plusieurs cartes présentant le niveau d'exposition du territoire aux différents aléas d'inondations.

À VOUS DE JOUER !

L'entretien régulier du lit et des berges des cours d'eau est à la charge des riverains pour les parties non domaniales qu'ils occupent ou possèdent.
Cet entretien vise à limiter l'obstruction des cours d'eau par la végétation ou des matériaux pouvant créer des embâcles, et à réduire les risques de débordement.

Soyez attentif aux informations de vigilance et d'alerte : Tenez-vous informé sur les cartes de vigilances météorologiques : www.meteofrance.fr

HISTORIQUE

Dans la nuit du 20 au 21 juin 2024, s'est produit une crue torrentielle des Étançons sur la commune de Saint Christophe résultant de plusieurs facteurs : des précipitations intenses les jours précédents, une forte fonte des neiges, la vidange d'un lac glaciaire (Bonne Pierre) et la disponibilité de matériaux (cailloux, rochers). L'ensemble de la vallée du Vénéon et plus particulièrement les hameaux des Étages et de la Bérarde ont été particulièrement touchés, avec de nombreux bâtiments détruits ou ensevelis. Malgré l'ampleur des dégâts matériels, il n'y a eu aucune victime à déplorer.

Téléchargez l'ensemble des consignes



Hameau de la Bérarde dévasté par la crue de juin 2024 , © CC de l'Oisans

CONSIGNES : EN CAS D'INONDATION

AVANT

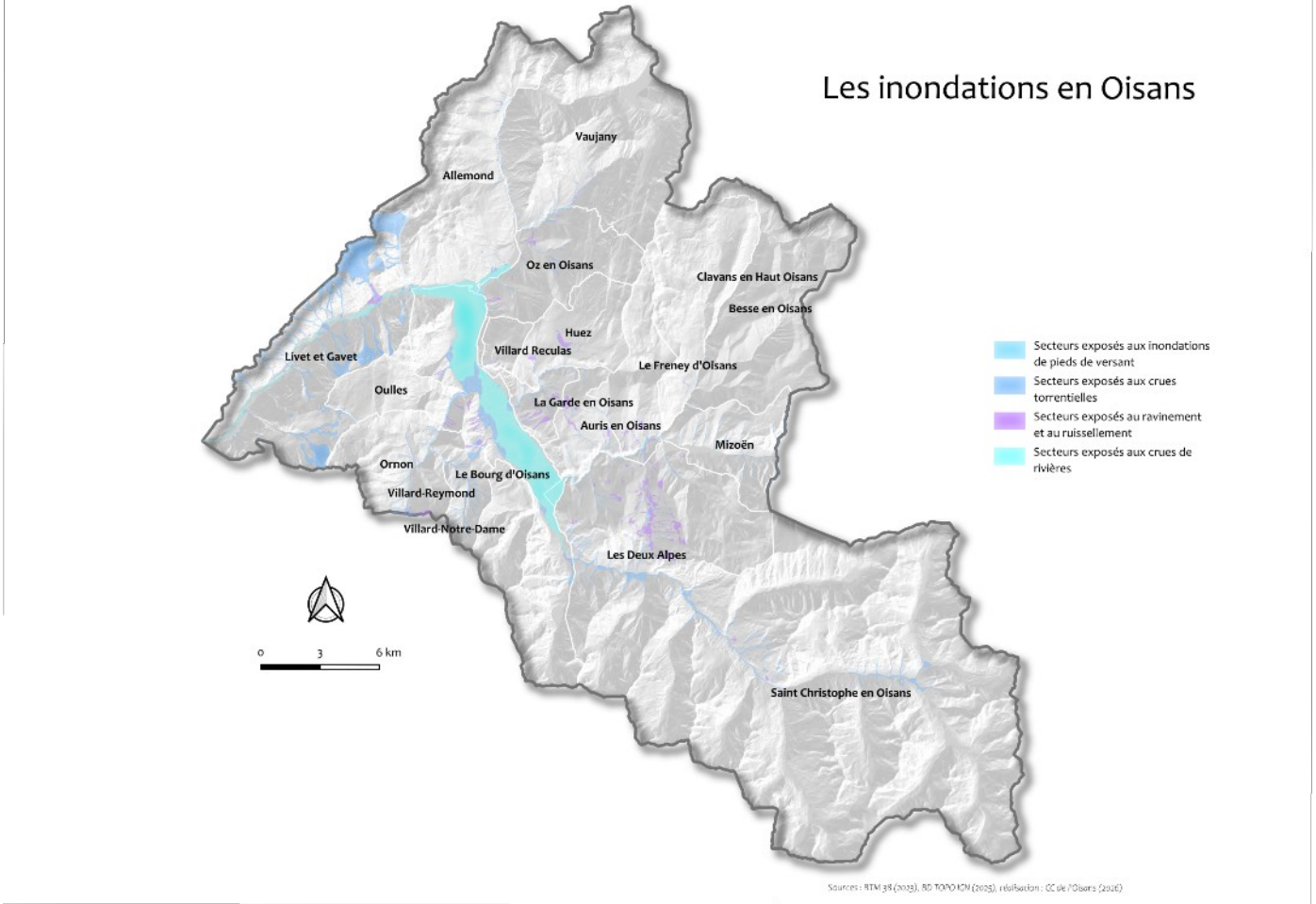
- Fermez portes, fenêtres, soupiraux et aérations
- Ne descendez pas dans les sous-sols et réfugiez-vous en hauteur, dans les étages
- Coupez, si possible, les réseaux de gaz d'électricité et de chauffage
- Éloignez vous des cours d'eau, des berges et des ponts

PENDANT

- Ne vous engagez ni en voiture ni à pied sur une route inondée.

Soyez vigilant : 30 cm suffisent pour emporter une voiture !

CARTOGRAPHIE



LE RISQUE
SUR LE TERRITOIRE

Le territoire étant caractérisé par un fort relief, il est donc concerné par cet aléa et est principalement exposée à des ***chutes de pierres et de blocs, des éboulements ainsi que des glissements de terrain.*** *De nombreuses communes sont exposées à divers degrés.*

MESURES
DE GESTION DU RISQUE

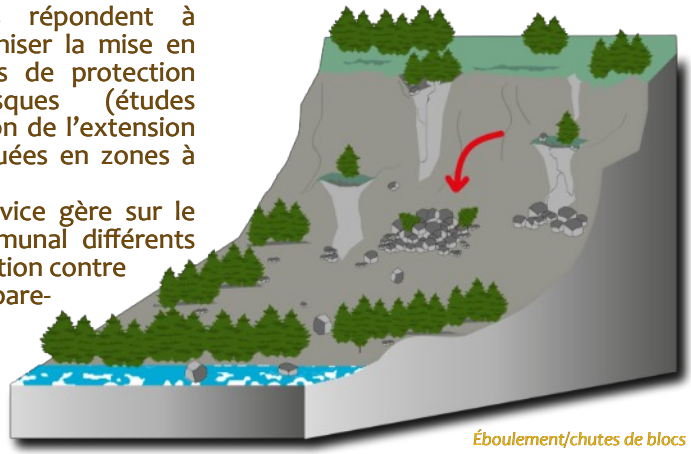
De nombreuses communes du territoire ont fait l'objet de l'élaboration de cartographies d'exposition aux aléas glissements de terrain, chutes de pierres/blocs ou d'effondrement par l'ONF (service Restauration des Terrains de Montagne).
Ces cartographies répondent à l'objectif de préconiser la mise en œuvre de mesures de protection contre ces risques (études préalables, limitation de l'extension des habitations situées en zones à risques).
Par ailleurs, ce service gère sur le territoire intercommunal différents ouvrages de protection contre ces aléas (merlons pare-blocs).

DÉFINITIONS

Un mouvement de terrain est un déplacement du sol ou du sous-sol, qui peut être plus ou moins brusque.
Il peut être d'origine naturelle (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou humaine (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement).

Les phénomènes lents sont les affaissements, les tassements, les glissements et le retrait-gonflement des argiles.

Les phénomènes rapides sont les effondrements, les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.



Éboulement/chutes de blocs

HISTORIQUE

Plusieurs éboulements se sont produits dernièrement. En décembre 2024, un éboulement sur la RD530 à Venosc a causé la mort d'une personne. Plus récemment en novembre 2025 et février 2026, plusieurs éboulement se sont produits sur le secteur de Mizoën, coupant la route RD25 et isolant la commune ainsi que les villages voisins.

Consultez le site de Géorisques pour plus d'informations



Vue sur l'éboulement survenu sur la RD 1091 le 22 février 2026 bloquant l'accès à Mizoën (38), 2026, © Steeve Peyron

CONSIGNES : EN CAS D'ÉBOULEMENT ET DE GLISSEMENT DE TERRAIN

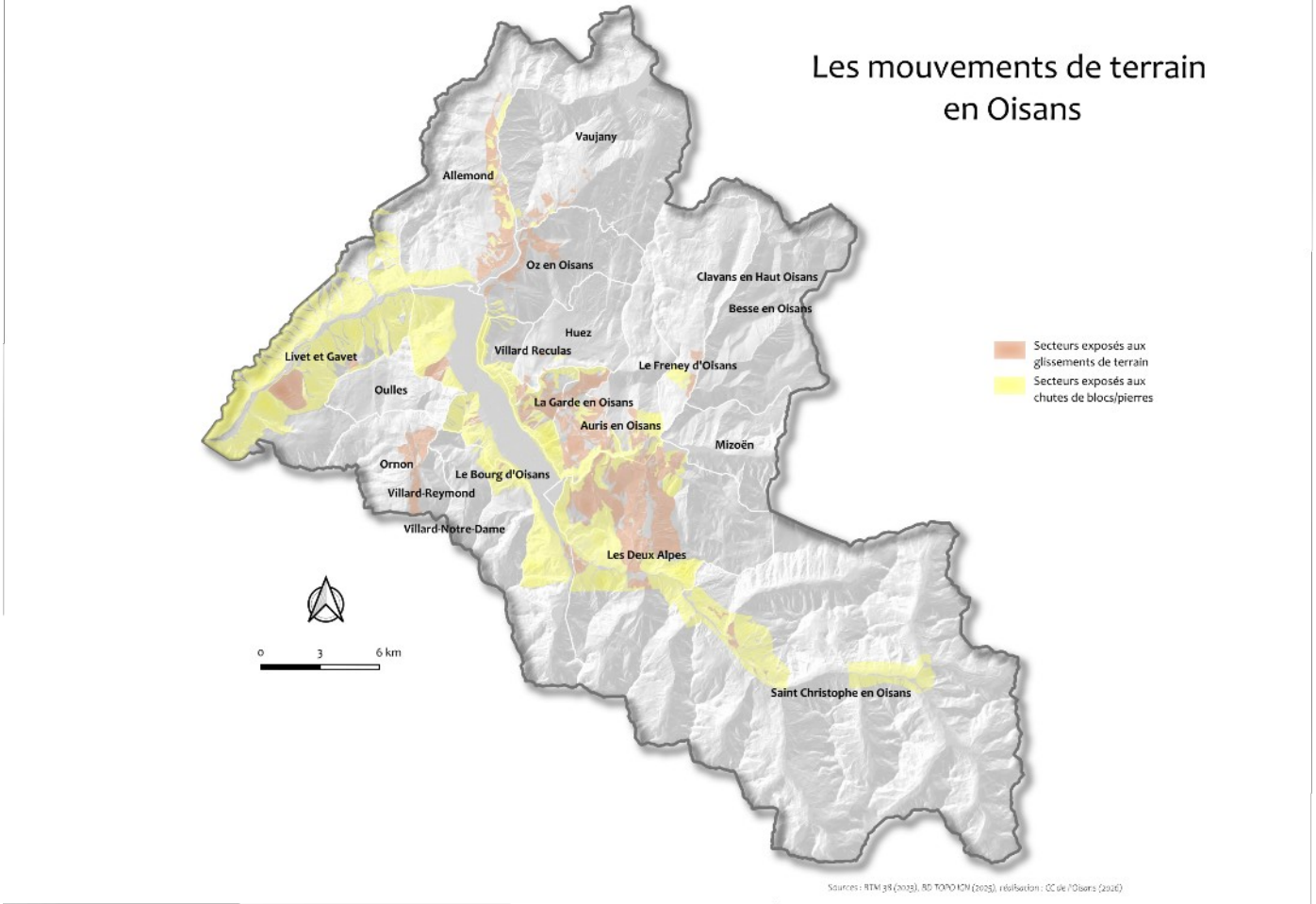
PENDANT

- Éloignez-vous de la zone dangereuse
- Ne prenez pas l'ascenseur

APRÈS

- Coupez le gaz et l'électricité
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
- Ne fumez pas
- Réalisez un inventaire des dommages

CARTOGRAPHIE



LE RISQUE
SUR LE TERRITOIRE



Provoquée par la rupture du manteau neigeux, une avalanche correspond à un déplacement rapide d'une masse de neige plus ou moins importante sur une pente. On en distingue deux principaux types :
***Les avalanches coulantes** constituées de neige dense et humide qui s'écoule comme de la lave en suivant la pente ;*
***Les avalanches en aérosol** constituées d'un nuage de neige en suspension dans l'air et dévale les pentes à forte vitesse.*

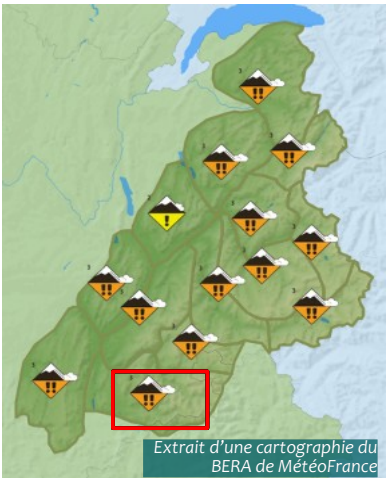
SIGNALISATION DES RISQUES D'AVALANCHE

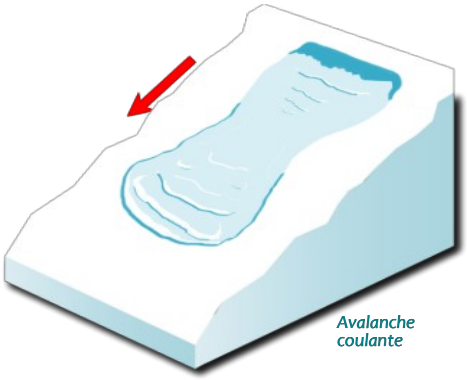


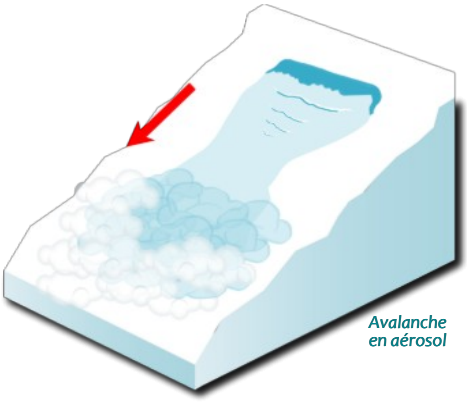
MESURES
DE GESTION DU RISQUE

La déclenchement préventif des avalanches est assuré par la mise en œuvre du Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches (PIDA) et permet de purger les couloirs d'avalanche les plus dangereux.

En matière de prévision, Météo-France édite régulièrement un **Bulletin d'Estimation du Risque d'Avalanche (BERA)** qui donne, à l'échelle d'un massif, des indications sur l'état du manteau neigeux en fonction de l'altitude, de l'exposition, du relief.


Extrait d'une cartographie du BERA de MétéoFrance


Avalanche coulante


Avalanche en aérosol

Consultez le site de Météo France



Coulée avalancheuse survenue dans la nuit du 19 au 20 février 2026 sur le hameau d'Articol, commune d'Allemond (38), 2026 , © Eric Gendronneau

CONSIGNES : EN CAS D'AVALANCHE

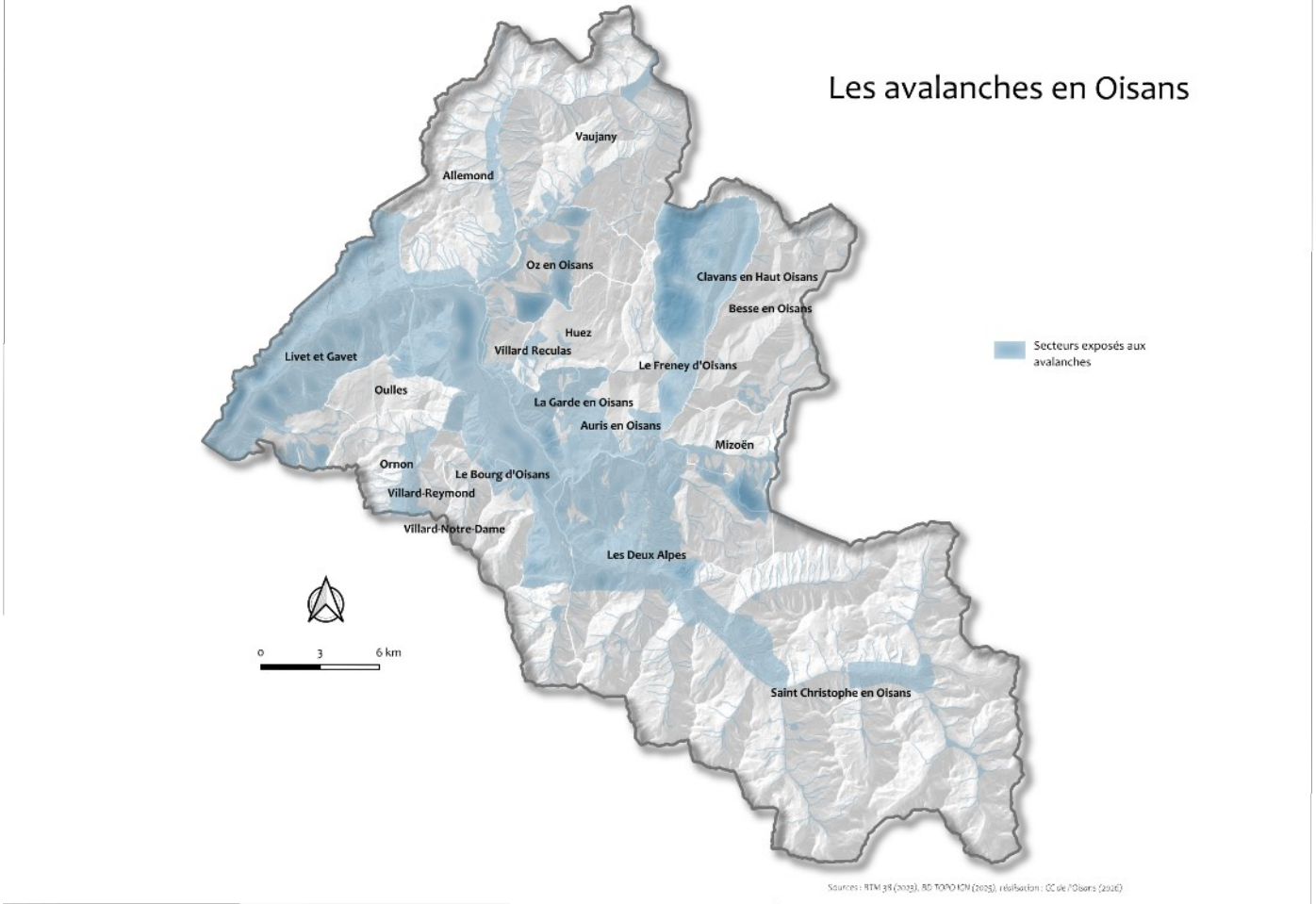
AVANT DE PARTIR EN MONTAGNE

- Informez-vous sur les conditions météorologiques
- Communiquez votre itinéraire et heure de retour
- Équipez-vous avec le matériel de secours (DVA, pelle, sonde)
- Ne partez pas seul

EN CAS D'AVALANCHE

- Essayez de fuir latéralement
- Essayez de cramponner aux obstacles (rochers, arbres)
- Si vous êtes ensevelie, essayez de créer une poche d'air pour respirer

CARTOGRAPHIE



DÉFINITION

En haute montagne, le changement climatique est à l'origine d'une importante fonte de la glace, sous toutes ses formes, venant amplifier les risques.

Augmentation de la fréquence des ***écroulements rocheux provoqués par la fonte de la glace nichée dans les fissures des rochers, avalanches de glace favorisées par le réchauffement des glaciers, apparition de lacs glaciaires aux berges instables et qui menacent de se vidanger en provoquant des crues torrentielles…***

Plusieurs secteurs du territoire présentent une sensibilité à ces risques, notamment les bassins versants du Chardon, des Étançons ou de la Bonne Pierre.

MESURES DE GESTION DU RISQUE

Dans le cadre du programme de prévention des risques d'origine glaciaire et périglaciaire (PAPROG) établi par l'État, l'ONF-RTM est en charge (avec toute un écosystème de scientifiques) de l'évaluation de la sensibilité des territoires français aux risques d'origine glaciaire et périglaciaire. L'objectif de ce travail est de prioriser l'action publique sur les territoires concernés. Pour ce faire, un inventaire de toutes les formes glaciaires et périglaciaires (glaciers blancs, glaciers rocheux, lacs glaciaires, parois à permafrost) a été effectué à l'échelle des Alpes Françaises.



Vue sur le glacier de la Bonne Pierre, © RTM 38

C'est dans ce cadre et à la suite de la crue des Étançons de 2024, que des scientifiques ont installé sur le glacier de la Bonne Pierre différents instruments afin de mieux le comprendre.

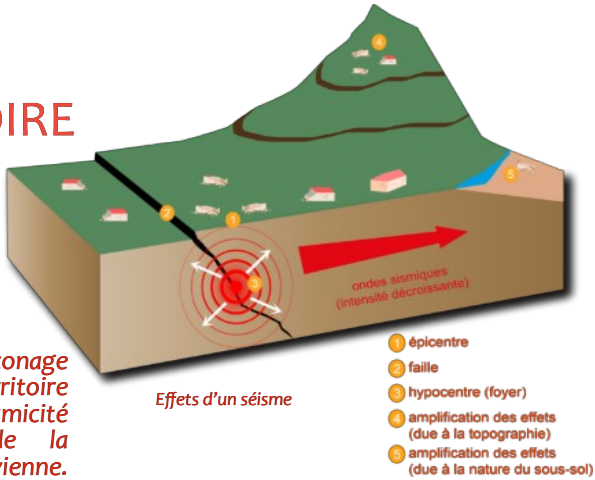
Consultez le site de l'ONF pour plus d'informations

HISTORIQUE

Les risques glaciaires sont une réalité sur le territoire, en effet, la fonte du glacier de la Pilatte a déstabilisé le socle rocheux où le refuge est implanté endommageant sa structure. Le refuge a été fermé en 2021. Par ailleurs, une des causes de la crue exceptionnelle des Étançons survenue dans la nuit du 20 au 21 juin 2024, est la vidange du lac glaciaire de la Bonne Pierre.

LE RISQUE SUR LE TERRITOIRE

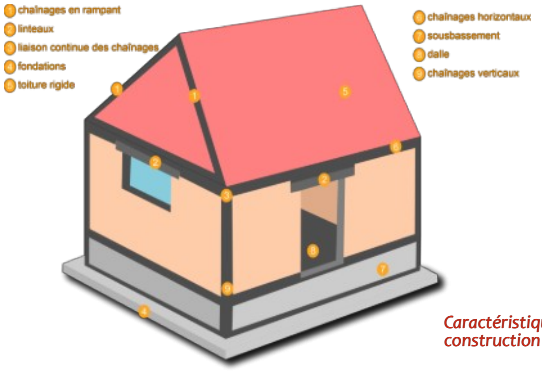
*Un séisme est un **glissement brutal de deux parties de la croûte terrestre qui va engendrer des ondes qui seront ressenties à la surface du sol par des vibrations** (tremblement de terre).*
La France dispose d'un zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité qu'un séisme survienne. Les Alpes, et plus largement les zones de montagne sont des lieux propices à la survenue de séismes. Le niveau d'exposition dans l'Oisans est qualifié de modéré/moyen, quantifié au niveau d'aléa correspondant de 3/5.



Effets d'un séisme

MESURES DE GESTION DU RISQUE

La réglementation impose des règles de constructions parasismiques pour les zones les plus exposées ainsi que la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme. Par ailleurs, il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir quand aura lieu un séisme. En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables.



Caractéristiques de la construction parasismique

MAGNITUDE ET INTENSITÉ

Intensité : Échelle descriptive des effets et dommages constatés du séisme sur les personnes, constructions et l'environnement. La mesure s'effectue sur l'échelle **EMS-98 comportant 12 degrés.**

Magnitude : Quantité d'énergie libérée par un séisme, mesurée sur l'échelle logarithmique de Richter. D'un degré à l'autre, l'énergie est multipliée par 32.

HISTORIQUE

L'Oisans a connu un certain nombre de séismes de faibles magnitudes par le passé (inférieur à 3) qui ont été peu ou non ressentis. Le plus puissant s'est produit en 1973, de magnitude 2.5, son épicentre se situait à Livet et Gavet.

Téléchargez l'ensemble des consignes



Vue sur une habitation renforcée dans la commune d'Arette (64), 2006,
© Sylvain Dumon

CONSIGNES : EN CAS DE SÉISME

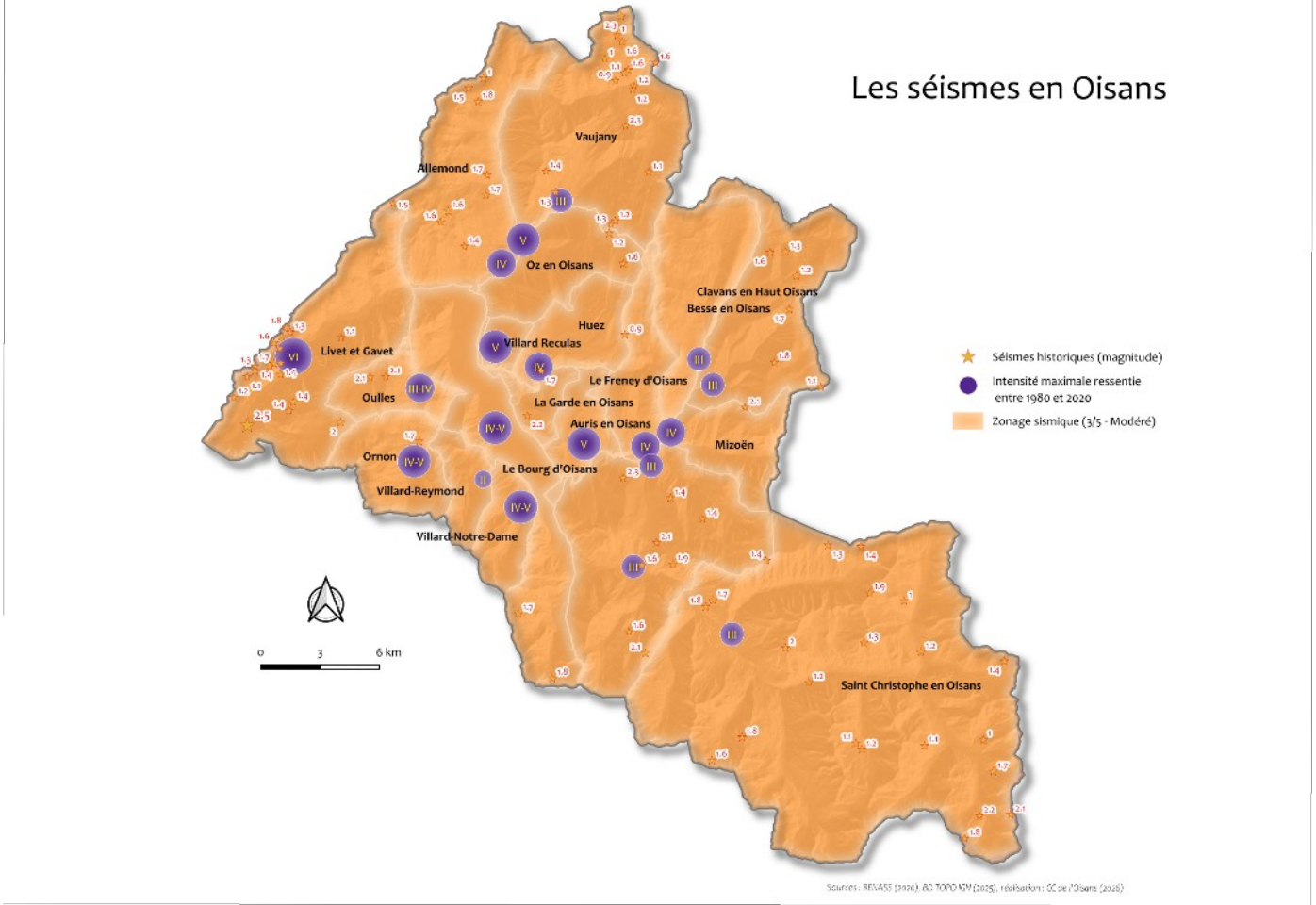
PENDANT

- A l'intérieur : abritez vous près d'un mur ou sous un meuble solide
- En voiture : arrêtez vous et ne descendez pas jusqu'à la fin des secousses
- A l'extérieur : ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut tomber (balcon, toiture)
- Éloignez vous des bâtiments

APRÈS

- Au rez de chaussée/près d'une sortie : sortez rapidement du bâtiment
- Coupez l'eau, le gaz et l'électricité
- N'allumez pas de flammes
- Écoutez les consignes des autorités

CARTOGRAPHIE



DÉFINITION

Le radon est un ***gaz naturel radioactif, inodore et incolore*** *dont l'inhalation présente un risque pour la santé. Ce gaz provenant de la désintégration de l'uranium et du radium au sein de la croûte terrestre se diffuse dans l'air et se dissout dans l'eau. Il* ***émet des particules rayonnantes, qui une fois inhalées se logent dans les voies respiratoires et favorisent l'apparition et le développement du cancer des poumons.*** *Le risque s'accroît avec le temps d'exposition et la concentration en radon de l'air.*

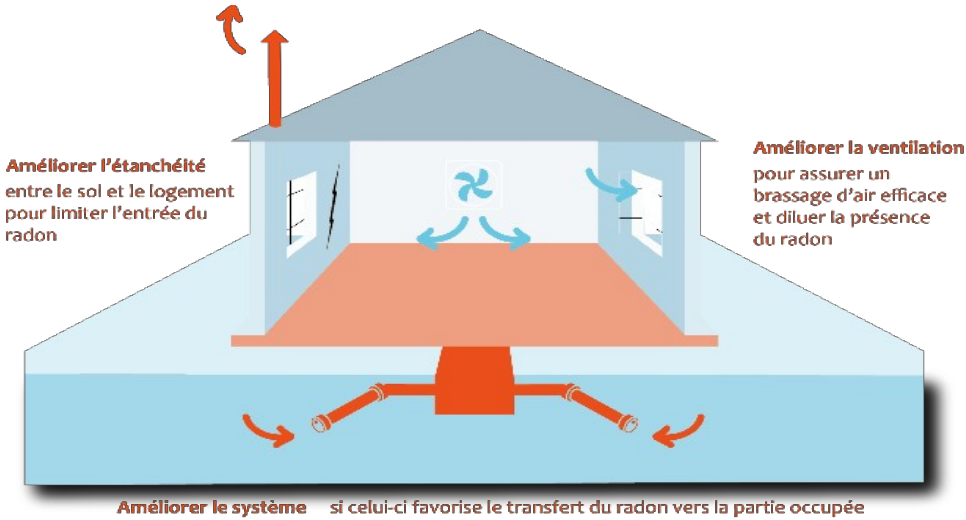
CONNAÎTRE SON EXPOSITION AU RISQUE RADON

L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) a cartographié le risque radon sur tout le territoire français métropolitain et ultra marin.

Le territoire de l'Oisans est concernée par ce phénomène, certaines communes sont classées :

- Zone 1 : zones à potentiel radon faible.
- Zone 2 : zones à potentiel radon faible mais dans lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments.
- Zone 3 : zones à potentiel radon significatif. Dans les 7 000 communes concernées, qui couvrent 12,2 millions d'habitants, plus de 40 % des bâtiments dépassent 100 Bq/m3, et plus de 10 % dépassent 300 Bq/m3.

Pour connaître le niveau de radon chez soi quand on habite une commune à risque, un seul moyen : installer des dosimètres, appareils de mesure des taux de radioactivité, pendant deux mois en période de chauffe (entre mi-septembre et fin avril), de préférence dans les pièces de vie (séjour, chambres) les plus basses de la maison.



Limiter son exposition au radon

Consultez le site de l'IRSN pour plus d'informations



Technicien mesurant la concentration de radon dans un bâtiment, AFPCNT

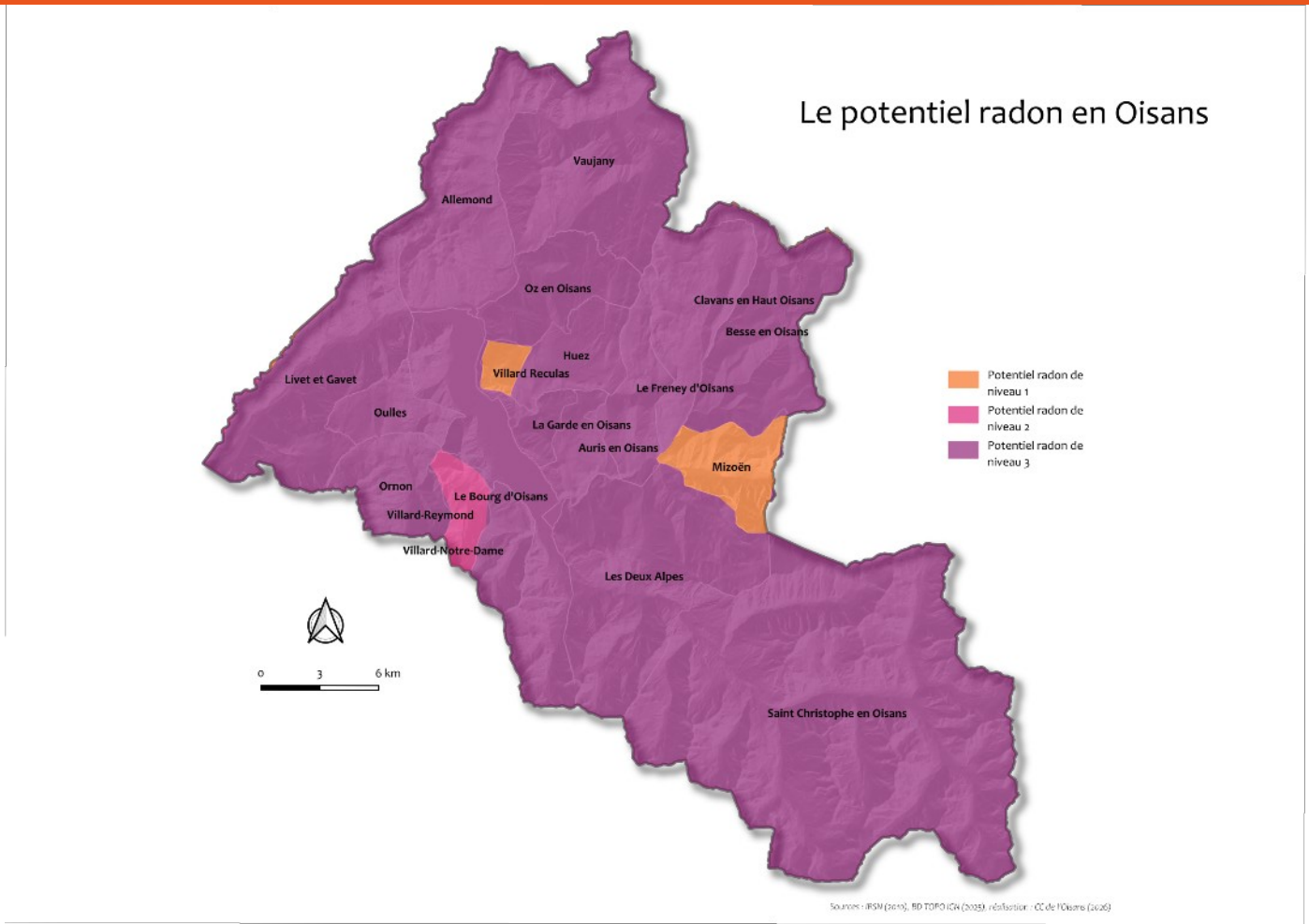
CONSIGNES : EN CAS DE RADON

EMPÊCHER LE RADON D'ENTRER DANS LE BÂTIMENT

- Assurez-vous de l'étanchéité à l'air mais aussi à l'eau entre le bâtiment et le sous-sol et les murs
- Veillez à obturer les passages autour des gaines et au niveau des fissures du plancher et du mur

ÉVACUER LE RADON PRÉSENT

- Assurez-vous que le bâtiment possède un système d'aération qui fonctionne et permet un renouvellement d'air suffisant
- Traitez le soubassement du bâtiment (vide sanitaire, cave, dallage sur terre-plein) en le ventilant mécaniquement ou naturellement


Le potentiel radon en Oisans
Vaujany
Allemond
Oz en Oisans
Clavans en Haut Oisans
Besse en Oisans
Huez
Villard Reculas
Livet et Gavet
Le Freney d'Oisans
Oulles
La Garde en Oisans
Auris en Oisans
Mizoën
Ornon
Le Bourg d'Oisans
Villard-Reymond
Villard-Notre-Dame
Les Deux Alpes
Saint Christophe en Oisans
0
3
6 km
Potentiel radon de niveau 1
Potentiel radon de niveau 2
Potentiel radon de niveau 3

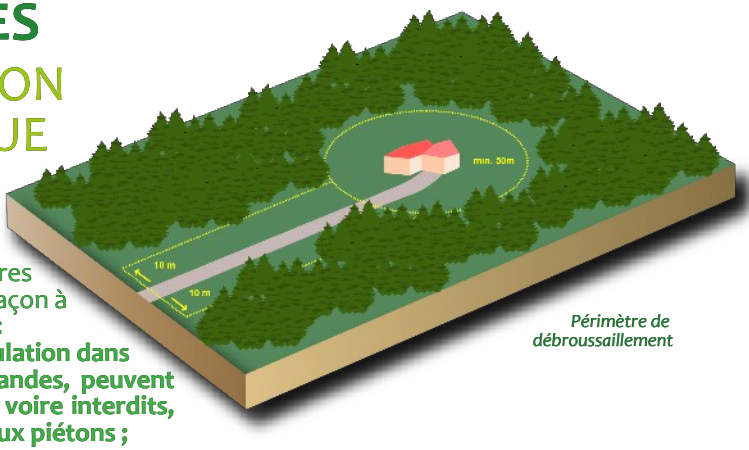
DÉFINITION


Incendie de forêt ,Pixabay

Un incendie de forêt est un **feu qui concerne les parties hautes de la végétation (étages arbustifs ou arborés) sur une surface minimale de 0.5 Ha d'un seul tenant.**

Un feu de végétation touche des formations de plus petites tailles (maquis, garrigues, landes ou espaces agricoles). Même si cet aléa n'est pas prégnant dans l'Oisans, l'allongement et la multiplication des périodes de sécheresse résultant du changement climatique peuvent faire émerger ce risque.

MESURES
DE GESTION DU RISQUE



Périmètre de débroussaillement

Pendant la saison à risques, les préfets peuvent prendre des mesures de restriction de façon à limiter les risques :

- L'accès et la circulation dans les bois, forêts, landes, peuvent être déconseillés, voire interdits, aux véhicules et aux piétons ;

- Les barbecues, feux d'artifices ou tout emploi du feu peuvent être interdits ;

- Les travaux agricoles et forestiers et les travaux pouvant générer des étincelles (broyeurs, débroussailleuses, tronçonneuses à moteur, soudeuses, etc.) peuvent être réglementés, voire interdits également.

Il est par ailleurs recommandé de débroussailler en coupant des arbres ou des arbustes à proximité de son domicile afin de limiter l'intensité des incendies et diminuer leur propagation.



Différents types de feux

Téléchargez l'ensemble des consignes



Incendie sur la commune de Forcalquier (04), 2022 , © Sylvain Dumont

CONSIGNES : EN CAS D'INCENDIE DE FORÊT

PRÉVENIR LES FEUX

- Organisez les barbecues loin de la végétation qui peut s'enflammer
- Réalisez vos travaux loin de la végétation et prévoyez un extincteur à portée de main
- Jetez vos mégots dans un cendrier et non au sol ou par la fenêtre de votre voiture
- Stockez les matériaux et produits inflammables (bois, bouteille de gaz) dans un abri fermé éloigné de l'habitation

SE PROTÉGER

- Donnez l'alerte en appelant le 112, 18 ou 114
- Abritez-vous dans un bâtiment (la voiture n'est pas un endroit sûr!)
- Restez informé de la situation et écoutez les consignes des autorités

LE RISQUE
SUR LE TERRITOIRE

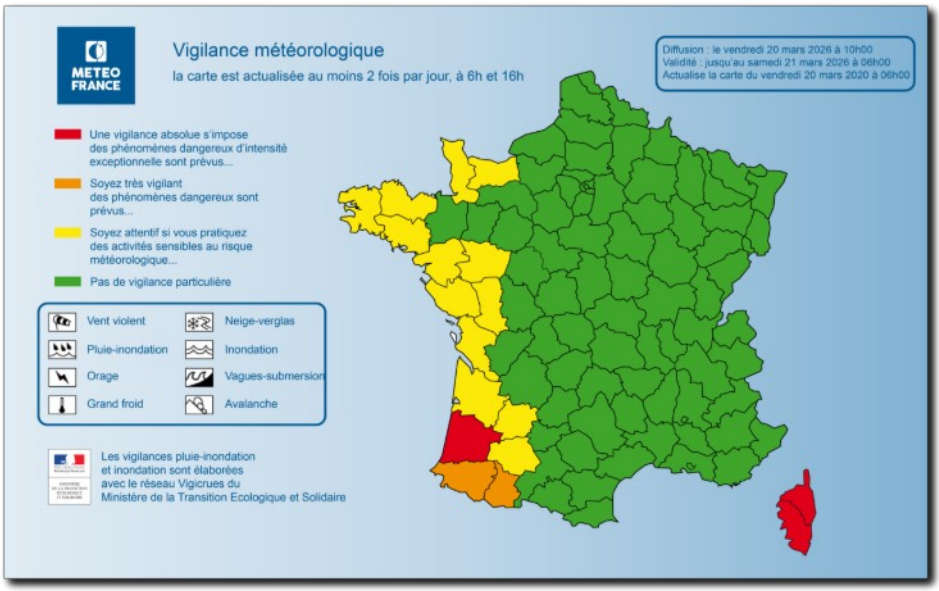

Orage en formation sur le secteur de Riom (63), © Sylvain Dumont

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes.
Du fait de leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel : personne voulant franchir une zone inondée, à pied ou dans un véhicule, conducteur téméraire…
Il peut s'agir d'une tempête, d'un vent violent, de la neige, du grand froid, du verglas, de la grêle ou de la canicule.

MESURES
DE GESTION DU RISQUE

Consultez le site de Météo France pour plus d'informations

La **double carte de vigilance météorologique**, élaborée par Météo-France et actualisée au moins deux fois par jour (à 6h et 16h), signale le niveau de risque maximal pour la journée en cours et le lendemain à l'aide d'un code couleur.Chaque département est ainsi coloré en rouge, orange, jaune ou vert selon la situation météorologique et le niveau de vigilance nécessaire. Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont les suivants : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid. Des **mesures spécifiques de protection** peuvent s'appliquer en cas de déclenchement d'un dispositif préfectoral ORSEC spécifique grand froid, canicule…



Carte de vigilance de Météo France



Vague de froid, Pixabay

CONSIGNES : EN CAS D'ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES

GRAND FROID

- Évitez les expositions prolongées au froid
- Évitez les sorties le soir et la nuit

- Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches, dont une imperméable
- Couvrez-vous la tête et les mains

- Ne prenez pas la voiture en cas de neige ou de verglas
- Informez-vous de l'état des routes

CANICULE

- La journée, fermez volets, rideaux et fenêtres
- Aérez la nuit

- Mouillez-vous le corps régulièrement (brumisateur, gant, douche, bain)

- Buvez beaucoup d'eau environ 1,5 l par jour
- Mangez normalement

VENT VIOLENT

- Limitez vos déplacements
- Limitez votre vitesse sur route et autoroute

- Ne vous approchez ni des arbres ni des lignes électriques

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés

ORAGE

- Abritez-vous
- Tenez-vous éloigné des zones boisées

- Évitez les promenades en forêts et les sorties en montagne

- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques

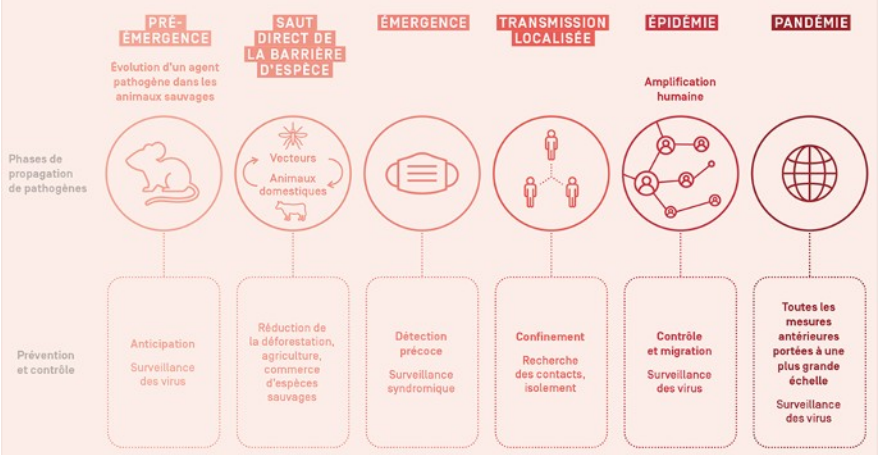
DÉFINITION

C'est la probabilité que des effets sur la santé surviennent à la suite d'une exposition de l'Homme ou de l'animal à une source de contamination. ***Les contaminants (ou dangers) peuvent être classés en 3 familles :***

*- **Les contaminants biologiques**, appelés aussi agents pathogènes, tels que les champignons, les bactéries, les virus, les parasites. On peut y associer les vecteurs responsables de la transmission d'agents pathogènes à l'homme et à l'animal tels que moustiques, rats…*

*- **Les contaminants chimiques** tels que les métaux lourds, les hydrocarbures ou les dioxines ;*

*- **Les contaminants physiques** : les rayonnements ionisants, les rayons ultraviolets, les champs électromagnétiques, le bruit et les températures extrêmes (froid, chaleur).*



Phases d'émergence d'une pandémie, © OMS

MESURES DE PROTECTION

Dès les premiers symptômes évocateurs, grippe ou bronchiolite (chez l'adulte et chez l'enfant), il est fortement recommandé d'appliquer les mesures suivantes :

- **Limitez les contacts avec d'autres personnes** et en particulier les personnes fragiles ou à risque de développer une forme grave
- **Portez un masque adapté**
- **Couvrez le nez et la bouche avec un mouchoir à usage unique**, lors de toux, éternuement, écoulement, mouchage ;
- **Contenez les sécrétions respiratoires dans un mouchoir**
- **Jetez immédiatement les mouchoirs après usage**
- **En l'absence de mouchoir, toussez ou éternuez au niveau du coude** plutôt que dans les mains
- **Réalisez une hygiène des mains** après contact avec des sécrétions respiratoires ou des objets contaminés
- **Ne touchez pas les muqueuses** (yeux, nez) avec des mains contaminées
- **En cas de diagnostic avéré**, grippe ou bronchiolite, informez les personnes qui auraient pu être contaminées alors que la personne était contagieuse.

Consultez le site du Gouvernement pour plus d'informations

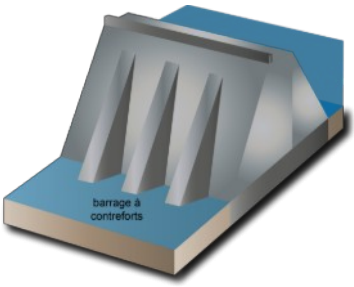






LE RISQUE
SUR LE TERRITOIRE

La rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage. Le risque de rupture brusque et imprévue est aujourd'hui extrêmement faible. La situation de rupture pourrait plutôt venir de l'évolution plus ou moins rapide d'une dégradation de l'ouvrage. Plusieurs grands barrages ont été construits sur le territoire intercommunal : le ***barrage du Chambon*** *situé sur les communes de Mizoën et des Deux Alpes, le* ***barrage du Verney****, situé sur les communes de Oz, Vaujany et d'Allemond ainsi que le* ***barrage de Grand'Maison*** *situé sur la commune de Vaujany.*



À VOUS DE JOUER !

En cas de rupture, la zone en aval la plus proche du barrage, appelée **Zone de Proximité Immédiate (ZPI)**, sera alertée par des cornes de brume prévenant de l'imminence du risque.
Si vous entendez ce signal, vous devez évacuer immédiatement vers un point haut.

MESURES
DE GESTION DU RISQUE

La **réglementation française** en matière de sécurité des barrages assure un contrôle avant, pendant et après leur construction. Les exploitants des barrages surveillent et inspectent, tout au long de l'exploitation, leur comportement afin de prévenir toute dégradation pouvant générer un risque de rupture.

En cas de rupture du barrage, la préfecture déclencherait le **Plan Particulier d'Intervention (PPI)**. Ce document précise les mesures destinées à donner l'alerte aux populations, ainsi que l'organisation des secours et la mise en place des évacuations. **En cas de danger, la population située dans la zone submersible serait alertée par tout moyen disponible (sirène, véhicule mobile, haut-parleur).**



Lac et barrage du Chambon , © Urope



Barrage de Grand'Maison , © Quentin Douchet

CONSIGNES : EN CAS DE RUPTURE DE BARRAGE

ALERTE

Signal intermittent de 2 minutes minimum



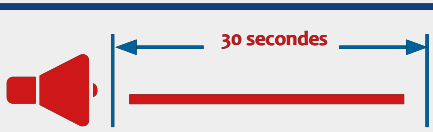
EN CAS D'ALERTE

- Évacuez et gagnez le plus rapidement possible les points hauts les plus proches

- Montez à pied immédiatement dans les étages des immeubles repérés

FIN D'ALERTE

Signal continu de 30 secondes minimum



PIMS

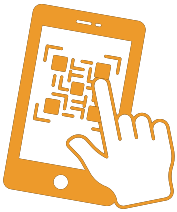
ET KIT 72H

Pour se tenir prêt à faire face aux risques majeurs (inondation, tempête, avalanche, ...), il est important de se préparer.

Le PIMS vous propose une méthode simple, accessible à tous en quelques minutes seulement, en renseignant un document synthétique.

En constituant votre PIMS, vous identifiez les risques qui vous entourent et vous y associez les comportements de sauvegardes appropriés pour être moins vulnérable si un évènement survient. Quelques minutes pour être préparé et renforcer sa sécurité et celle de vos proches.

Pour savoir comment réaliser votre PIMS vous pouvez télécharger la maquette suivante et vous laisser guider.



Flashez-moi !

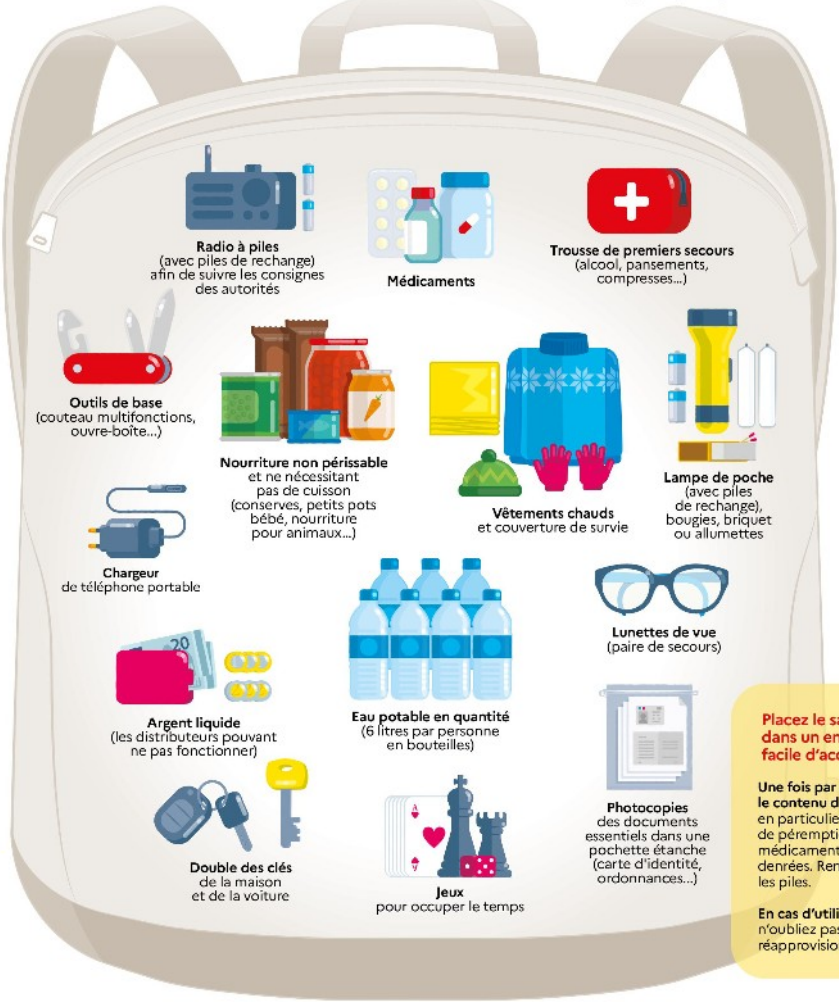




KIT 72h

Votre kit d'urgence 72h

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Placez le sac dans un endroit facile d'accès !

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.

En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner !

LES MOYENS D'ALERTE DU TERRITOIRE

- FR-Alert
- Corne de brume
- Réseaux sociaux
- Site internet de la CCO et des communes
- Panneaux à message variable
- Mégaphone
- Automate d"alerte en masse
- Porte-à-porte
- Engins Mobiles d'Alerte (EMA)
- Médias

CONSIGNES GÉNÉRALES ET NUMÉROS UTILES

- Écoutez la radio
- Restez informé
- Respectez les consignes des autorités
- N'allez pas chercher les enfants à l'école
- Ne téléphonez pas et libérez les lignes pour les secours
- Ne prenez pas l'ascenseur

NUMÉROS D'APPELS URGENCES

15	Urgences médicales
17	Gendarmerie
18	Sapeurs pompiers
112	Appel d'urgence européen
114	Appel d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes

LES SITES UTILES

Vigicrues : https://www.vigicrues.gouv.fr/
Météo-France : https://meteofrance.com/
Suivi séismes : https://sismalp.osug.fr/
Georisques : https://www.georisques.gouv.fr/
Itinisère infos routes : https://itinisere.fr/
La page risques du site internet de la CC de l'Oisans : https://www.ccoisans.fr/les-risques-en-oisans/

Consultez les tutos risques

LA RECONNAISSANCE CATASTROPHE NATURELLE

Après un sinistre lié à un phénomène naturel, signalez-vous en mairie et déclarez rapidement le sinistre à votre assureur.

La mairie rassemble les signalements et les dommages constatés. Elle adresse une demande de reconnaissance à la préfecture. Le dossier est ensuite instruit par les services de l'État.

Les ministres compétents décident de la reconnaissance ou non de l'état de catastrophe naturelle. La décision est publiée par arrêté interministériel au Journal officiel.

ATTENTION ! N'attendez pas l'arrêté pour prévenir votre assureur !
Vous disposez de **30 jours maximum** après sa publication pour déclarer votre sinistre si vous ne l'avez pas déjà fait.

Pour faciliter votre indemnisation :

- Conservez les factures des biens importants ;
- Photographiez régulièrement vos biens et votre logement ;
- Après un sinistre, photographiez les dommages avant nettoyage ou travaux, lorsque les conditions de sécurité le permettent.

Consultez le site Service Public pour plus d'informations

À savoir : la tempête, la grêle, la foudre et le poids de la neige sur les toitures ne relèvent pas du régime Cat Nat,mais peuvent être couverts par d'autres garanties de votre assurance.

Phénomènes ouvrant droit à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et technologique

CATASTROPHES NATURELLES

- **Inondations** (débordement de cours d'eau, crues torrentielles, remontée de nappe phréatique, ruissellement, submersion marine)
- **Avalanches** et **coulées de neige**
- **Séismes** et **tsunamis**
- **Volcanisme**
- **Mouvements de terrain** (affaissements et effondrements, éboulements et chutes de blocs de pierres ou de rochers, glissements et coulées boueuses associées)
- **Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols**
- **Vents cycloniques**

CATASTROPHES TECHNOLOGIQUES

- **Accident sur une installation classée** *(soumise à déclaration ou autorisation, par exemple de type Seveso)*
- **Accident sur un site de stockage souterrain de produits dangereux**
- **Accident d'un véhicule de transport de matières dangereuses**

Phénomènes n'ouvrant pas de droit *(car indemnisés en application des garanties classiques d'assurance)*

- **L'action directe du vent ou du choc d'un corps projeté par le vent, de la grêle sur les toitures, du poids de la neige sur les toitures ainsi que les dommages de mouille consécutifs** *(couverture par la garantie "tempête, grêle et neige sur les toitures")*
- **L'infiltration d'eau sous les éléments des toitures par l'effet du vent, sans dommage aux toitures elles-mêmes** *(couverture par la garantie "dégâts des eaux")*
- **La foudre** *(couverture par la garantie "incendie")*

Phénomènes concernés par le régime CATNAT

votre mairie

Le Bourg-d'Oisans
www.bourgdoisans.com/
1, Rue Humbert
38520 LE BOURG D'OISANS
04 76 11 12 50

Allemond
www.allemond.fr
5 Chemin des Faures,
38114 ALLEMOND
04 76 80 70 30

Auris-en-Oisans
www.auris-en-oisans.fr
10 route chamonetiers,
38142 AURIS
04 76 80 06 04

Besse-en-Oisans
www.besse-en-oisans.fr
8 Impasse de la Mairie
38142 BESSE
04 76 80 25 80

Clavans-en-Haut-Oisans
www.clavans-en-oisans.com
Clavans le Haut
38142 CLAVANS-EN-HAUT-OISANS
04 76 80 11 73

Les Deux Alpes
www.mairie2alpes.fr
48 Avenue de la Muzelle,
38860 LES DEUX ALPES
04 76 79 24 24

Le Freney-d'Oisans
www.lefreneydoisans.fr
54 Place de la Mairie
38142 LE FRENEY D'OISANS
04 76 80 04 59

La Garde
3 Chemin de la Benne,
38520 LA GARDE EN OISANS
04 76 80 03 21

Huez
www.alpeshuez-mairie.fr
Rue de la mairie,
38750 HUEZ
04 76 11 21 21

Livet-et-Gavet
www.mairie-livetgavet.fr
Route des Alpes,
38220 LIVET ET GAVET
04 76 68 40 46

Mizoën
www.mizoen.fr
62 Route d'Emparis
38142 MIZOEN
04 76 80 11 39

Ornon
www.mairie.ornon.fr
622, route de la Jasse, La Poyat
38520 ORNON
04 76 80 46 38

Oulles-en-Oisans
www.mairie-oulles.fr
77 chemin des Deux Fontaines
38520 OULLES EN OISANS
04 76 80 06 13

Oz-en-Oisans
www.mairie-oz.fr
1 Place de la Mairie,
38114 OZ EN OISANS
04 76 80 70 42

Saint-Christophe-en-Oisans
www.mairie-st-christophe-en-oisans.fr
Mairie
38520 SAINT CHRISTOPHE EN OISANS
04 76 79 53 50

Vaujany
www.mairie-de-vaujany.fr
11, route de la Cour Basse
38114 VAUJANY
04 76 80 70 95

Villard-Notre-Dame
www.villardnotredame.blog4ever.com
38520 VILLARD NOTRE DAME
04 76 11 02 33

Villard-Reculas
www.mairie-villard-reculas.com
1, route d'Huez
38114 VILLARD RECULAS
04 76 80 33 33

Villard-Reymond
www.villard-reymond.org
Le village
38250 VILLARD REYMOND
04 76 80 60 64

Communauté de Communes de l'Oisans
www.ccoisans.fr
1, Rue Humbert
38520 LE BOURG D'OISANS
04 76 11 01 09

Préfecture de l'Isère
www.isere.gouv.fr
12, Place de Verdun
38000 GRENOBLE
04 76 60 34 00

FRANCE NATION VERTE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
OISANS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ENSEMBLE INVENTONS L'AVENIR